

Fonctionnement de la TVA en Europe

Remarque : Pierre importe des casques audio en France à partir de l'Inde (pays hors Europe) pour les vendre en France. Les produits importés passent par les contrôles prévus dans la procédure de dédouanement et l'importateur doit s'acquitter du paiement de toutes les taxes d'importation, dont la TVA et les droits de douane (le cas échéant).



Le processus d'importation exige que Pierre déclare la valeur correcte des produits (qui, dans cet exemple, représente 10 EUR par casque). La TVA française à l'importation exigible s'élève à 2 EUR par unité (20 % de la valeur déclarée de 10 EUR). Il importe un total de 10 produits, il doit donc verser 20 EUR à la douane française.



À présent, Pierre peut commencer à les vendre. Il prévoit de facturer aux clients 20 EUR pour chaque unité vendue.



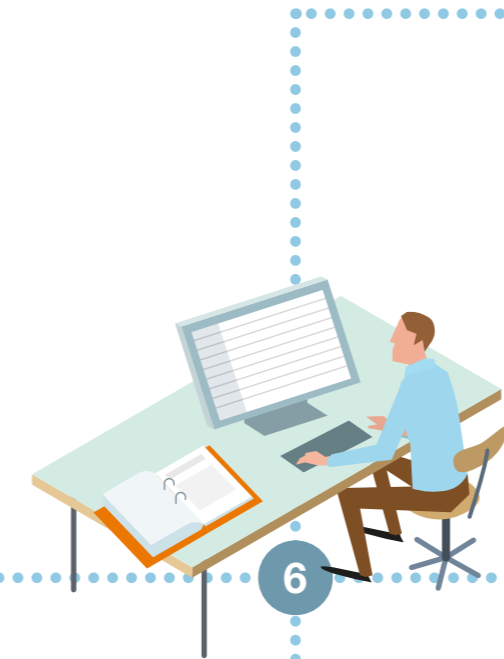
Pierre sait qu'il doit facturer la TVA sur chacune des ventes effectuées en France. Il inclut donc une TVA de 4 EUR (20 % du prix) au prix affiché, lequel représente à présent 24 EUR par unité.



Maria, une acheteuse basée en France, commande un casque audio.

Facture	
PRIX	20€
TVA	4€
PRIX TOTAL	24€

Pierre expédie le produit à Maria. Lorsque le produit est expédié à Maria, il joint également la facture comprenant la TVA française.



SCENARIO 1

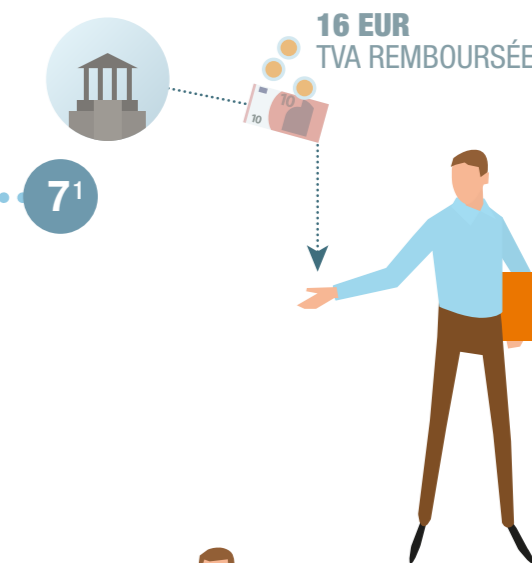
Pierre ne vend pas d'autres produits avant la fin de la période fiscale relative à la TVA. Il remplit donc une déclaration de TVA à l'attention des autorités fiscales françaises. Il déclare le montant de la TVA qu'il a versé (20 EUR à la douane) et le montant de la TVA qu'il a collecté jusqu'ici sur ses ventes (4 EUR collectés sur la vente d'un casque audio). Pierre est habilité à réclamer 16 EUR (la différence entre la TVA versée et la TVA collectée) auprès des autorités fiscales françaises (veuillez noter qu'une telle demande peut faire l'objet d'une approbation).

SCENARIO 2

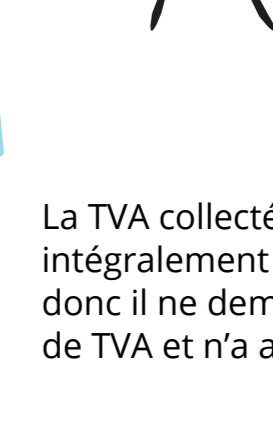
Pierre vend 4 produits supplémentaires avant la fin de la période fiscale relative à la TVA. Il remplit une déclaration de TVA à l'attention des autorités fiscales françaises. Il déclare le montant de la TVA qu'il a versé (20 EUR à la douane) et le montant de la TVA qu'il a collecté jusqu'ici (4 EUR x 5 unités = 20).

SCENARIO 3

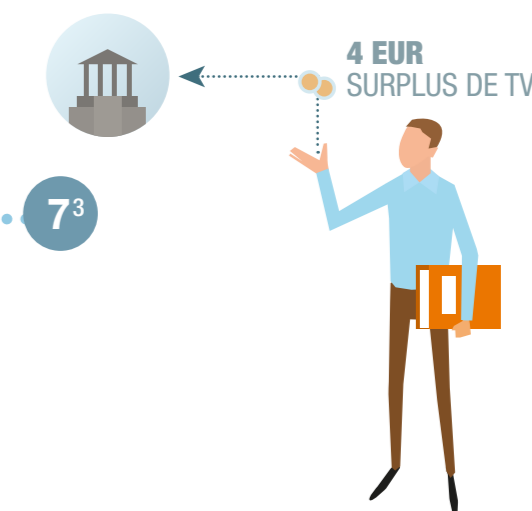
Pierre vend 5 produits supplémentaires avant la fin de la période fiscale relative à la TVA. Il remplit une déclaration de TVA à l'attention des autorités fiscales françaises. Il déclare le montant de la TVA qu'il a versé (20 EUR à la douane) et le montant de la TVA qu'il a collecté jusqu'ici (4 EUR x 6 unités = 24).



7¹



7²



7³